

CAMPINGS

Camping caravaning international

Le camping caravaning international doit présenter les caractéristiques suivantes:

- être situé dans un quartier de standing ou soit dans un site touristique de valeur.
- être clôturé, ombragé, abrité et gardé en permanence
- avoir un accès facile par la route
- avoir de l'eau potable en permanence
- assurer l'éclairage électrique
- être divisé en secteurs gazonnés
- les locaux administratifs et l'infirmerie doivent être équipés de téléphone

I- INSTALLATIONS COMMUNES

- le parking doit être gardé
- l'entrée doit être bien éclairée et signalée
- un pavillon administratif et un stand de vente doivent être prévus à l'entrée
- les allées doivent être situées à l'intérieur et réservées aux véhicules
- Disposer de sanitaires et de salles polyvalentes.

II- ANIMATION – SERVICE – PERSONNEL

- 1 Il doit offrir des distractions (piscine, terrains de sports, jeux organisés, parc pour enfants....)
- 2 Il doit assurer des services comme (une prise d'eau potable, le repassage, le blanchissage, les bacs à lessive, une infirmerie, les poubelles installées,...)
- 3 le nombre d'employé est calculé à raison de 1 employé par 20 emplacements ;
- 4 le personnel de la direction doit être hautement qualifié et diplômé d'un centre de formation touristique.

Camping classé en 1^{ère} catégorie

Le camping caravaning classé en 1^{ère} catégorie doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être situé dans un quartier de standing ou dans un site touristique de valeur
- être clôturé, ombragé et gardé en permanence
- avoir de l'eau potable en permanence
- assurer l'éclairage électrique
- être divisé en secteurs gazonnés
- les locaux administratifs équipés de téléphone

I- INSTALLATIONS COMMUNES

- Le parking doit être gardé et situé près de l'entrée principale ;
- L'entrée doit être bien éclairée, signalée et gardée en permanence ;
- un pavillon administratif et un stand de vente doivent être prévus ;
- les allées doivent être situées à l'intérieur et réservées aux véhicules ;
- Le restaurant ou snack-bar doivent offrir des repas ou des plats de bonne qualité ;
- Avoir des salles de réunions.

II- ANIMATION – SERVICE – PERSONNEL

1. le camping caravaning classé en 1^{ère} catégorie doit offrir des distractions (piscine, terrains de sports, parc pour enfants,...) ;
2. le camping caravaning de 1^{ère} catégorie doit assurer des services comme (robinets d'incendie, le repassage, les poubelles installées, désinfection, éclairage de secours...)
3. Le nombre d'employé est calculé à raison de 1 employé par 30 emplacements ;
4. Le personnel de la direction doit être hautement qualifié et diplômé d'un centre de formation touristique ou hôtelière.

Camping caravanning 2^{ème} catégorie

Le camping caravanning 2^{ème} catégorie doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être situé dans un quartier ou un site reposant
- être clôturé, ombragé, et gardé en permanence
- avoir un accès facile par la route
- avoir de l'eau potable en permanence
- assurer l'éclairage électrique
- la superficie est calculée à raison de 300 emplacements par hectare

I- INSTALLATIONS COMMUNES

- Le parking doit être gardé et situé près de l'entrée principale ;
- L'entrée doit être bien éclairée, signalée et gardée en permanence ;
- Un pavillon administratif et un stand de vente doivent être prévus ;
- Avoir des allées carrossables situées à l'intérieur ;
- Disposer de sanitaires.

II- ANIMATION – SERVICE – PERSONNEL

- le camping caravanning classé en 2^{ème} catégorie doit offrir des distractions (terrains de sports et parc pour enfants) ;
- Il doit assurer des services comme (trousse de secours, robinets d'incendie, le repassage, les poubelles, désinfection du camp, éclairage de secours, ...) ;
- le nombre d'employé est calculé à raison de 1 employé par 50 emplacements ;
- le personnel de la direction doit être hautement qualifié et diplômé d'un centre de formation touristique ou hôtelière.